



FAMILLE KIZITO HAITI FRANCE

21, allée des Vanneaux
77380 COMBS-LA-VILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

FAMILLE KIZITO HAITI FRANCE

Association

Siège social :

**21, allée des Vanneaux
77380 COMBS-LA-VILLE**

SIRET : 843 346 537 00023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

BGH EXPERTS & CONSEILS
Société de Commissariat aux Comptes

**4, rue Isaac Newton
31830 PLAISANCE-DU-TOUCH**

A l'assemblée générale de l'association **FAMILLE KIZITO HAITI FRANCE**,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FAMILLE KIZITO HAITI FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de des exercices écoulés ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

ANNEXE - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
TIERS				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Fournisseurs	8,95		8,95	8,95
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	0,00		0,00	400,00
État et autres collectivités publiques				
448700 - Produits à recevoir	0,00		0,00	1 437,05
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
Chèques à encaisser	3 759,00		3 759,00	2 783,00
Banques - FAMILLE KIZITO HAITI France	39 603,91		39 603,91	27 875,15
Banques - LIVRET BLEU FAMILLE KIZITO HAITI France	255,27		255,27	638,49
Caisse				
Caisse - FAMILLE KIZITO HAITI France	5,00		5,00	25,00
Virements internes				
Virements internes	0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF	43 632,13	0,00	43 632,13	33 167,64

BILAN PASSIF	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
CAPITAUX		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	53 176,27	53 176,27
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-21 692,23	-20 389,99
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Résultat de l'exercice (excédent)	8 644,49	-1 302,24
TIERS	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 880,00	1 040,00
Débiteurs divers et créditeurs divers	0,00	0,00
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	623,60	643,60
TOTAL PASSIF	43 632,13	33 167,64



Compte de résultat	Selon ANC 2022-06	
	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 860,00	2 394,00
Ventes de biens et services		
Ventes	0,00	0,00
Ventes de biens	4 095,18	6 791,28
Ventes de prestations de services	0,00	1 462,05
Produits de tiers financeurs		
Ressources liés à la générosité du public		
Collectes	26 854,49	23 531,09
Dons manuels	358 231,89	335 996,98
Contributions financières	43 800,00	40 300,00
Produits divers de gestion courante	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	435 841,56	410 475,40
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats	-12 880,46	-13 563,91
Charges externes	-414 433,39	-398 256,45
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-427 313,85	-411 820,36
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 527,71	-1 344,96
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	116,78	42,72
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	116,78	42,72
CHARGES FINANCIERES		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	116,78	42,72
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	435 958,34	410 518,12
TOTAL DES CHARGES	-427 313,85	-411 820,36
EXCEDENT OU DEFICIT	8 644,49	-1 302,24

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	388 063,16	388 063,16	361 964,79	361 964,79
1.1 Cotisations sans contrepartie	2 860,00	2 860,00	2 394,00	2 394,00
1.2 Dons, legs et mécénat	385 086,38	385 086,38	359 528,07	359 528,07
- Dons manuels	385 086,38	385 086,38	357 528,07	357 528,07
- Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00	0,00	0,00
- Mécénat	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	116,78	116,78	42,72	42,72
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	47 895,18		48 553,33	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0,00		0,00	
2.2 Parrainage des entreprises	0,00		0,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	43 800,00		40 300,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	4 095,18		8 253,33	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	435 958,34	388 063,16	410 518,12	361 964,79
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	402 624,64	354 729,46	383 620,00	335 066,67
1.1 Réalisées en France	0,00	0,00	0,00	0,00
- Actions réalisées par l'organisme	0,00	0,00	0,00	0,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2 Réalisées à l'étranger	402 624,64	354 729,46	383 620,00	335 066,67
- Actions réalisées par l'organisme	0,00	0,00	0,00	0,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	402 624,64	354 729,46	383 620,00	335 066,67
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	0,00	0,00	0,00	0,00
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,00	0,00	0,00	0,00
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	24 689,21	24 689,21	28 200,36	28 200,36
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	0,00	0,00	0,00	0,00
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	427 313,85	379 418,67	411 820,36	363 267,03
EXCEDENT OU DEFICIT	8 644,49	8 644,49	-1 302,24	-1 302,24

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N - 1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	65 918,85		48 838,26	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	65 918,85		48 838,26	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	2 544,70		2 495,43	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	63 374,15		46 342,83	
TOTAL	65 918,85		48 838,26	

- €

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION		EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 – MISSIONS SOCIALES		354 729,46	335 066,67	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		388 063,16	361 964,79
1.1 Réalisées en France	0,00	0,00	0,00	1.1 Cotisations sans contrepartie		2 860,00	2 394,00
- Actions réalisées par l'organisme	0,00	0,00	0,00	1.2 Dons, legs et mécénats		385 086,38	359 528,07
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0,00	0,00	0,00	- Dons manuels		385 086,38	359 528,07
1.2 Réalisées à l'étranger	354 729,46	354 729,46	335 066,67	- Legs, donations et assurances-vie		0,00	0,00
- Actions réalisées par l'organisme - Mécénats				- Mécénats		0,00	0,00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	354 729,46	354 729,46	335 066,67	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		116,78	42,72
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		0,00	0,00				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0,00	0,00	0,00				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,00	0,00	0,00				
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT		24 689,21	28 200,36				
TOTAL DES EMPLOIS		379 418,67	363 267,03	TOTAL DES RESSOURCES		388 063,16	361 964,79
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0,00	0,00	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0,00	0,00
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		0,00	0,00
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		8 644,49	0,00	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0	1302,24
TOTAL		388 063,16	363 267,03	TOTAL		388 063,16	363 267,03

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		-16 045,99	-14 743,75
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public		8 644,49	-1 302,24
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice			
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		-7 401,50	-16 045,99

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'association Famille Kizito Haïti France est une œuvre pour la jeunesse et les prisonniers dans les quartiers urbains défavorisés et les campagnes reculées en Haïti.

L'association Famille Kizito Haïti France se donne pour but de :

Soutenir la création et le développement de centres d'activités éducatives en Haïti afin de permettre la scolarisation des enfants et des jeunes, l'accès à l'orientation et à la formation professionnelle, dans un esprit de développement intégral des personnes ;

Favoriser l'accès à des activités culturelles et de loisirs, pratiques artistiques et sportives ;

Lutter contre la délinquance, la drogue et la prostitution ;

Favoriser les visites et l'accompagnement des prisonniers.

Le soutien aux œuvres en Haïti se fera par les moyens suivants :

Aide financière par des dons et legs, collectes, parrainages ;

Ventes de charité ;

Envoi de volontaires sur place notamment pour des actions de soutien scolaire ;

Soutien à la formation des intervenants ;

Parrainages et création de liens fraternels entre jeunes français et haïtiens ;

Toutes autres activités et projets concourant à la réalisation de l'objet social de l'association tel que défini ci-dessus, sous réserve du respect du caractère d'intérêt général et non lucratif de celle-ci.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025

- dont le total du bilan avant répartition est de 43 632,13 Euros
- et un résultat en excédent de 8 644,49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les tableaux joint font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le règlement 2023-03 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point ci-dessous
- Indépendance des exercices

Dans le cadre du présent exercice, l'application du règlement ANC n° 2023-03 conduit à un changement de méthode qui porte sur:

- les nouvelles définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en



exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur) ;

- la suppression de la technique des transferts de charges ;

- la modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

L'application de ce règlement est sans incidence pour l'association.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pas d'immobilisations pour FKHF.

Tous les bâtiments sont implantés à HAITI

Disponibilités

Le portefeuille de l'association au 31 décembre 2025 se décompose comme suit :

- Livret bleu : 255,27 €
- Disponibilités : 39 603,91 €

Créances

N/A

Provision pour risques et charges

N/A

Engagements de départ à la retraite

N/A

Fonds dédiés et reportés

N/A

Cautions et Garanties

N/A

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié de nombreuses heures de bénévolat au cours de l'exercice.

Rémunérations versées à certains dirigeants

N/A

Faits caractéristiques de l'exercice

Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

L'association KIZITO HAITI FRANCE produit un état synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger, sur l'exercice 2025, conformément à la mise en application pour les exercices ouverts depuis le 1er janvier 2023 du règlement ANC 2022-04 du 30 juin 2022

Les ressources prises en compte dans cette synthèse sont les dons, les contributions financières. Elles sont regroupées par pays et par origine.

Compte de résultat par origine et par destination

Le compte de résultat par origine et par destination présenté ci-après a été construit pour l'année 2025 sur la base de l'Art. 432-2 règlement comptable ANC n° 2018-06.

Comptabilisation en produits et en charges dans le Compte de résultat par origine et par destination des frais abandonnés par les bénévoles conformément au nouveau règlement-comptable.

Produits par origine

Produits liés à la générosité du public :

Cotisations manuelles sans contrepartie : il s'agit des cotisations versées par les membres de l'association conformément à ses statuts.

Dons manuels : ce poste comprend notamment les montants versés au titre du parrainage, les montants versés par des particuliers pour le financement de projet ainsi que les dons non affectés effectués au profit de l'association.

Produits non liés à la générosité du public :

Parrainage des entreprises : N/A

Contributions financières sans contrepartie : il s'agit des montants reçus au titre du mécénat d'entreprises ou de fondations sans contrepartie.

Autres produits non liés à la générosité du public : N/A

Subventions et autres concours publics

N/A

Charges par destination

Les charges sont réparties par destination en se fondant sur la comptabilité analytique de l'association.

Comptes emploi ressources

Suivi des emplois et des ressources en se fondant sur la comptabilité analytique de l'association

Missions sociales

Les charges liées aux missions sociales sont principalement constituées par les coûts directement affectés à la mission sociale de Sœur Paësie. Ces fonds sont virés à chaque fois que sœur Paësie le demande. Les coûts indirects associés à la mission sociale : N/A.

Frais de recherche de fonds

Aujourd'hui, ils ne sont pas comptabilisés. Mais la commission Ephata qui se réunit une fois par mois a été constituée afin de mettre en place des opérations pour collecter des dons. Les membres constituant cette commission sont bénévoles

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement représentent les frais divers : fournitures et communication, déplacement de Sœur Paësie, frais de télécommunication.



Famille Kizito Haïti France
Variation des fonds propres art.432.22

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
- dont générosité du public					
Écarts de réévaluation					
Réserves	53 176,27	0,00	0,00	0,00	53 176,27
- dont générosité du public					
Report à nouveau	-20 389,99	-1 302,24			-21 692,23
- dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 302,24		8 644,49	1 302,24	8 644,49
- dont générosité du public					
Situation nette	31 484,04	-1 302,24	8 644,49	1 302,24	40 128,53
- dont générosité du public					
Dotations consommables	0,00				
- dont générosité du public	0,00				
Subventions d'investissement	0,00				
Provisions réglementées					
TOTAL					
- dont générosité du public					



Famille Kizito Haïti France
EAR art.434-3

*l'état détaillé est mis à disposition de toute personne en
faisant la demande par mail.*

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Etat Allemagne	57 060,00
Etat Autriche	8 000,00
Etat Belgique	3 650,00
Etat Canada	200,00
Etat Espagne	40,00
Etat Haiti	15 000,00
Etat Italie	430,00
Etat Luxembourg	790,00
Etat Réunion	40,00
Etat Suisse	735,98
Total général	85 945,98